PHI-8212 (40) LA MORT : APPROCHES PHILOSOPHIQUES
(AUT 2018)

Horaire : Jeudi 18H00 – 21H00
Salle : W-5305
Professeur : Alain VOIZARD
Téléphone : 987-3000 poste 8942#
Courriel : voizard.alain@uqam.ca
Bureau : W-5330
Secrétariat du Département de philosophie : W-5350
Heures de disponibilité sans rendez-vous : jeudi 15h – 18h

DESCRIPTION (du séminaire selon l'annuaire)

Ce cours vise à élaborer un questionnement sur le sens de la vie et de la mort à travers un ensemble de réflexions autour de thèmes suscités par la mort, la sienne propre et celle d'autrui. Les textes philosophiques pertinents, tant dans leurs dimensions existentielles qu'ontologiques serviront de point d'appui. Plus précisément, les thèmes suivants seront abordés : le sujet face à sa mort (les images du corps, la solitude, le dicible et l'indicible, etc.); l'être-pour-la-mort (la finitude, l'angoisse de mort, la souffrance, le rapport au temps, etc.).

CONTENU DU SÉMINAIRE (voir également le calendrier)

Montaigne intitule le chapitre XX du premier livre de ses *Essais* « Que philosopher, c'est apprendre à mourir »; reprenant ainsi un thème classique de la pensée sur la mort. Si les philosophes n'ont, en définitive, qu'assez peu écrit sur celle-ci c'est tout peut-être parce qu'on ne peut que très peu en dire. La mort, disait un Wittgenstein qui se faisait stoïcien pour l'occasion, n'est pas une expérience. Mais les textes classiques comportent plusieurs réflexions sur la mort, et de celles-là plusieurs préconisent la réconciliation avec notre finitude. Le mot de Montaigne rejoint ainsi Platon, Cicéron, Lucrèce, et un ensemble d'autres penseurs qui souhaitent tous, bien qu'en des sens différents, que la réflexion philosophique permette d'apprivoiser la mort. Cette longue tradition a évolué. Elle se trouve maintenant au fondement d'une attitude qui préconise non plus seulement une réconciliation avec la mort, mais même un certain *devoir de mourir*. Se réconcilier avec la brièveté de la vie impliquerait-il l'acceptation de l'inévitabilité de la mort, et même le devoir de mourir ?

À la condition d'accepter d'une part qu'on ne peut rien dire de ce qui survient *après* la mort, et d'accepter aussi qu'on ne peut rien dire de la mort *elle-même*, puisque, comme le soulignait Wittgenstein, elle n'est pas une expérience, la réflexion philosophique doit porter sur la vie avant la mort. Et peut-être même que pour parler de la mort, faut-il parler de la vie qui précède tout juste *la mort de l'autre*.

Le but de ce séminaire sera d'examiner ces approches philosophiques de la mort en regardant à nouveau les arguments classiques en faveur d'une réconciliation avec la mort. Pour bien circonscrire les arguments en question, nous regarderons aussi la pratique de la mort volontaire non prématurée –puisque le prétendu devoir de mourir est lié à celle-ci.

Enfin, nous nous pencherons assez longuement sur la question de la désirabilité de l'immortalité.

TYPES D'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT

Séminaires pendant lesquels les étudiantes et les étudiants sont invité(e)s à intervenir pour discuter la matière au programme ainsi que les textes dont la lecture sera suggérée et souvent obligatoire.

ÉVALUATION

Il y aura trois évaluations (toutes obligatoires).

a. Participation active au séminaire : 30%
b. Un exposé qui consiste en la présentation critique d'un texte qui aura été choisi parmi les textes au programme : 25%
c. Une dissertation qui reprendra l'exposé revu et corrigé à la lumière de la discussion qui aura eu lieu lors de la présentation orale, et qui sera augmentée d'une discussion personnelle des enjeux philosophiques discutés : 45%

NOTE : la dissertation devra être rendue par courriel au format .PDF –pensons à l'environnement !

CRITÈRES DE CORRECTION

Par ordre d'importance décroissant :

1. la clarté et la qualité de la langue ;
2. la compréhension du sujet traité ;
3. l'articulation logique et la cohérence interne ;
4. la pertinence ;
5. l'originalité.

BARÈME

Au moment de compiler la note finale, les notes seront pondérées et transformées en note littérale selon l'échelle suivante :

A+	4.3	90 - 100
A	4.0	85 - 89
A-	3.7	80 - 84
B+	3.3	77 - 79
B	3.0	73 - 76
B-	2.7	70 - 72
C+	2.3	65 - 69
C	2.0	60 - 64
C-	1.7	57 - 59
D+	1.3	54 - 56
D	1.0	50 - 53
E	0.0	moins de 50

CALENDRIER (très provisoire et pour servir d'exemple seulement puisque le calendrier sera établi en fonction des intérêts des étudiant.es)

Date	Contenu
6 sept.	Introduction générale. Présentation du plan de cours. Entente d'évaluation.
13 sept.	Autour de *La ballade de Narayama* de Shohei Imamura (1983)
20 sept.	Retour sur *La ballade de Narayama* et John Hardwig : *Duty to Die.*
27 sept.	Platon : *Phédon*
4 oct.	Épicure ; Cicéron : *Tusculanes I*
11 oct.	Lucrèce : *De la nature* ; Épictète : *Manuel*
18 oct.	Marc-Aurèle : *Pensées pour moi-même*
25 oct.	Pas de séminaire
1 nov.	Montaigne : *Essais*
8 nov.	E. Durkheim : *Du suicide* ; M. Heidegger : *Être et Temps*
15 nov.	A. Schopenhauer : *Le monde comme volonté et comme représentation*
22 nov.	P. Ariès : *L'homme devant la mort* ; V. Jankélévitch : *La mort*
29 nov.	C. Overall : *Aging, Death and Human Longevity*
6 déc	C. Overall : *Aging, Death and Human Longevity*
13 déc.	Résumé et conclusion

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre d'Aphrodise, [2011] *Traité du destin,* Paris : Les belles lettres.

Ameisen, Jean-Claude, Danièle Hervieu-Léger & Emmanuel Hirsch [2003] *Qu'est-ce que mourir?* Paris.

Aquili, Eugene, G. & Andrew Newberg [1999] *The Mystical Mind*, Minneapolis : Fortress Press.

Ariès, Philippe [1975a] *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris : Seuil.

Ariès, Philippe [1975b] *L'homme devant la mort*, Paris : Seuil.

Aristote « On Length and Shorteness of Life » in *The Complete Works of Aristotle*, vol. 1, Barnes, J. *ed.*, Princeton : Princeton UP, pp. 740-744.

Aristote, *Éthique à Nicomaque*

Battin, Margaret Pabst [1987] « Age Rationing and the Just Distribution of Health Care : Is There a Duty to Die ? », *Ethics* 97, pp. 317-340.

Beloff, John [1988] « Do We Have a Duty to Die », *Euthanasia Review* 3, pp. 3-9.

Blank, Robert H. & Janna C. Merrick [2005] *End-of-Life Decision Making*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.

Bossi, Laura [2003] *Histoire naturelle de l'âme*, Paris : PUF.

Bradley, Ben [2013] *The Oxford Handbook of Philosophy of Death,* Oxford : Oxford UP.

Brueckner, Anthony & John Martin Fischer [1998] « Being Born Earlier », *Autralasian Journal of Philosophy* 76, pp. 110-114.

Callahan, Daniel, Ruud H.J. ter Meulen, & Eva Topinkova *eds.* [1995] *A World Growing Old : The Coming Health Care Challenges*, Washington : Georgetown UP.

Castra, Michel [2003] *Bien mourir, Sociologie des soins palliatifs*, Paris : PUF.

Cavey, Michel [2005] *L'euthanasie,* Paris : l'Harmattan.

Clark, William R. [1996] *Sex and the Origins of Death*, Oxford, Oxford University Press.

Donnelly, John *ed.* [1994] *Language, Metaphysics and Death*, New York : Fordham University Press.

Durkeim, É. [1930/2004] *Le suicide*, Paris : PUF.

Enright, D.J. [1983] *The Oxford Book of Death*, Oxford : Oxford University Press.

Épicure [1994] *Lettres, maximes, sentences*, Paris : Poche.

Goffi, Jean-Yves [2004] *Penser l'euthanasie*, Paris : PUF.

Gruman, Gerald J. [1977] *A History of Ideas about the Prolongation of Life : The Evolution of Prolongevity Theses to 1800*, New York : Arno Press.

Gullette, Margaret Morganroth [1997] *Declining to Decline : Cultural Combat and the Politics of the Midlife*, Charlottesville : University Press of Virginia.

Harding, John, Nat Hentoff, Dan Callahan, Larry Churchill, Felicia Cohn, & Joanne Lynn [2000] *Is there a Duty To Die? And Other Essays in Medical Ethics*, New York : Routledge.

Jankélévitch, Vladimir [1977] *La mort*, Paris : Flammarion.

Jankélévitch, Vladimir [1994] *Penser la mort ?* Paris : Liana Levi.

Klarsfeld, André & Frédéric Revah *Biologie de la mort*, Paris : Odile Jacob.

La Marne, Paula [2005] *Vers une mort solidaire*, Paris : PUF.

Lenoir, Frédéric & Jean-Philippe de Tonnac *dir.* [2004] *La mort et l'immortalité*, Paris : Bayard.

Lucrèce, *De la nature*, Paris : Garnier.

Ludwig, Frédéric C. *ed.* [1991] *Life Span Extention : Consequences and Open Questions*, New York : Springer.

Mercier, Évelyne-Sarah [1992] *La mort transfigurée*, Paris : IANDS-France.

Montaigne [1962] *Œuvres Complètes*, Paris : Gallimard (Pléiade)

Montero, Étienne & Bernard Ars *dirs.* [2005] *Euthanasie : les enjeux du débat*, Paris : Presses de la renaissance.

Nagel, Thomas [1979] *Mortal Questions*, Cambridge : Cambridge University Press.

Ogien, Ruwen [2009] *La vie, la mort, l'État*, Pairs : Grasset.

Ogien, Ruwen [2017] *Mes mille et une nuits, La maladie comme drame et comme comédie,* Paris : Albin Michel.
Overall, Christine [2003] *Aging, Death, and Human Longevity*, Los Angeles : University of California Press.
Parfit, Derek [1984] *Reasons and Persons*, Oxford : Clarendon Press.
Perry, John [1978] *A Dialogue on Personal Identity and Immortality*, Indianapolis : Hacket.
Pinguet, Maurice [1984] *La mort volontaire au Japon*, Paris : Gallimard.
Platon [1991] *Le Phédon,* Introduction, traduction et notes par Monique Dixsaut, Paris : GF Flammarion.
Platon [2002] *La République,* Traduction et présentation par Georges Leroux, Paris : GF Flammarion.
Robert, Ladislas & Paul-Antoine Miquel [2004] *Bio-logique du vieillissement* Paris : Kimé.
Rosenberg, Jay F. [1983] *Thinking Clearly about Death*, Englewood Cliffs : Prentice-Hall.
Vernant, Jean-Pierre [1985] *La mort dans les yeux*, Paris : Seuil.
Vovelle, Michel [1983 ; nouv. éd. 2000] *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours,* Paris : Gallimard
---------- [1962] *Les Stoiciens*, Paris : Gallimard (Pléiade)

Rappel de la politiques 16 (sur le harcèlement sexuel), du règlement 18 (sur les infractions de nature académique) et de la politique 44 (sur l'accueil et le soutien des étudiant.e.s en situation de handicap)

Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel
Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel : 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées. 2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude. 3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées. 4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés. 5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel. 6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. 7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue. 8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée. **Pour plus d'information** https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf **Pour obtenir du soutien :** Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement 514 987-3000, poste 0886 Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM : 514 987-0348 calacs@uqam.ca trevepourelles.org Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185 Local DS-2110 Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

Règlement nº18 sur les infractions de nature académique
Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.
La liste non limitative des infractions est définie comme suit : ▪ la substitution de personnes ; ▪ l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence; ▪ la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ; ▪ l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ; ▪ la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ; ▪ l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ; ▪ l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ; ▪ la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ; ▪ la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.
Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : http://r18.uqam.ca/la- reglementation.html

Politique nº44 sur l'accueil et le soutien des étudiant.e.s en situation de handicap
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes,

étudiants en situation de handicap :
http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :
En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870
Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148
En ligne : **http://vie-etudiante.uqam.ca/**